

Salon Artistique et Balades Créatives les 18 et 19 septembre 2010
Espace culturel de Nangis

Nom du prêteur et coordonnées exactes : _____

Nom de l'artiste : _____
(Si différent du prêteur)

Adresse : _____ Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____@_____ Site Internet : _____

Numéro de S.I.R.E.N. *(si artiste déclaré)* _____

Aucune vente ne peut être autorisée si l'exposant n'est pas déclaré comme professionnel.

Description des œuvres : 3 minimum / 5 maximum

Titre de l'œuvre, année de création, technique(s) et matériaux, dimensions en cm (hauteur, largeur, profondeur)

œuvre 1 : _____ prix de vente *(facultatif)* : _____ €

œuvre 2 : _____ prix de vente *(facultatif)* : _____ €

œuvre 3 : _____ prix de vente *(facultatif)* : _____ €

œuvre 4 : _____ prix de vente *(facultatif)* : _____ €

œuvre 5 : _____ prix de vente *(facultatif)* : _____ €

Dépôt des œuvres

Jeudi 16 septembre

- Matin (entre 9 h 00 et 12 h 00)
 Après-midi (entre 13 h 30 et 17 h 00)

Vendredi 17 septembre

- Matin (entre 9 h 00 et 12 h 00)
 Après-midi (entre 13 h 30 et 17 h 00)

Reprise des œuvres

Dimanche 19 septembre

- Après-midi (entre 18 h 00 et 19 h 00)

Lundi 20 septembre

- Matin (entre 9 h 00 et 12 h 00)
 Après-midi (entre 13 h 30 et 17 h 00)

Présence au Salon et au Vernissage

Samedi 18 septembre

Vernissage à 18 h 00

- de 10 h 00 à 12 h 00 de 12 h 00 à 14 h 00
 de 14 h 00 à 16 h 00 de 16 h 00 à 18 h 00
 présent au vernissage

Dimanche 19 septembre

- de 10 h 00 à 12 h 00 de 12 h 00 à 14 h 00
 de 14 h 00 à 16 h 00 de 16 h 00 à 18 h 00

Participation aux Balades Créatives

Dimanche 19 septembre à partir de 10 h 00

- participation (technique utilisée : _____)
 accord d'exposer l'œuvre créée le 2 octobre 2010 lors de l'ouverture de la saison culturelle de Nangis

Droits de reproduction et de photographie : Accord Oui Non

Pour l'édition de la promotion de l'exposition, ou à des fins éducatives... Le prêteur sera prié d'envoyer un document visuel de l'œuvre (photographie, ektachrome ou fichier numérique, libre de droits et précisant les mentions obligatoires).

Les frais d'emballage, de transport et les assurances sont à la charge du prêteur. Les œuvres sont sous la responsabilité de l'artiste. En aucun cas la collectivité ne sera tenue responsable d'éventuels dommages. L'exposition ne pourra être annulée que pour des raisons de force majeure.

Fait à _____, le

Le prêteur,

Ce dossier est à déposer ou à envoyer au Service Culturel (face à l'église) Mairie de Nangis BP 55 - 77370 Nangis / 01.64.60.52.09